



Paris, le 22 septembre 2008 - N° 233/D130

## Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

---

Réunion du 9 avril 2008

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2009-2013  
et des avant-projets de programmes statistiques 2009

PROJET D'AVIS .....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	5
Rappel de l'ordre du jour .....	5
Liste des participants .....	6
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION .....	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	29

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 9 avril 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis*

## **Avis sur le programme à moyen terme 2009-2013**

1. Le Conseil note avec satisfaction que l'enquête annuelle de production, mise en place par le SESSI, devrait permettre **d'améliorer la qualité de la description en branches et en produits de l'activité des entreprises industrielles**, notamment en distinguant mieux leur activité de négoce de leur activité de production. Il se félicite de l'amélioration de la pertinence des statistiques relatives aux secteurs industriels ainsi que de la plus grande cohérence entre statistiques sectorielles, de branche et de production qui en résultera.  
Il enregistre que ce nouveau dispositif, au même titre que le changement de nomenclatures, le changement du concept de production et la meilleure prise en compte des petites entreprises industrielles, induira des modifications sensibles dans les statistiques publiées et souhaite qu'un bilan soit fait de l'impact de ces différents changements.
2. Le Conseil souhaite que lui soit rapidement présenté **un projet de programmation des enquêtes thématiques** qui, soit répondent à une exigence européenne actuelle ou future dans le cadre du moyen terme, soit résultent d'engagements nationaux d'observation régulière de certains thèmes. Il rappelle que des enquêtes thématiques plus ponctuelles doivent pouvoir être menées en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.
3. Le Conseil encourage l'effort entamé sur la production et la diffusion d'informations au niveau régional et local. Il soutient les travaux visant à **développer les études et diagnostics sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au niveau local**.
4. Le Conseil soutient **les travaux de l'observatoire de l'énergie pour répondre à la demande d'informations**, conformément au règlement européen en cours d'adoption sur les statistiques de l'énergie. Il encourage l'effort entamé pour une meilleure connaissance des consommations d'énergie. Il suivra avec attention l'établissement d'un diagnostic des bâtiments résidentiels et des comportements de consommation des ménages.
5. Le Conseil encourage la poursuite des travaux entrepris pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles et demande que l'élaboration de **bilans de qualité** soit généralisée.
6. Le Conseil souhaite que les efforts de fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs soient poursuivis, en s'appuyant sur les **potentialités d'Internet**, que ce soit en matière de collecte ou de mise à disposition des résultats notamment pour les enquêtes conjoncturelles.
7. Le Conseil souhaite que les efforts de simplification du système Intrastat ne dégradent pas la qualité globale de l'information produite. Il souhaite en particulier que **l'information sur les flux physiques de matières** soit collectée pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement.

## **Avis sur le programme 2009 - première année du moyen terme**

1. Le Conseil soutient les importants efforts entrepris par l'Insee et le Sessi afin de rationaliser et de simplifier le dispositif de production des statistiques structurelles sur l'industrie. Il apprécie la réduction de la charge statistique des entreprises ainsi que l'amélioration de la connaissance des petites et moyennes entreprises industrielles qui en résulteront pour l'ensemble de la Statistique d'entreprises. Il demande que l'adaptation des systèmes d'informations des différents services soient menés en cohérence avec les évolutions du système de production.
2. Le Conseil se félicite de la démarche de concertation menée par le Sessi avec les organisations professionnelles. Il considère que le projet d'arrêté mis au point dans ce cadre définit les conditions d'exercice de la coopération entre les organisations professionnelles et l'administration d'une façon adaptée.

---

**LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS**

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2009  
et un avant-projet de programme statistique à moyen-terme 2009-2013  
à la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** réunie le 9 avril 2008

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI****Insee**

Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture  
Département Système statistique d'entreprises  
Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture

**Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)**

Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et de professions libérales

**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE**

Direction générale des entreprises - Service des études et des statistiques industrielles

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees

**MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES**

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) -  
Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION  
Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie  
- 9 avril 2008 -

---

Président : M. Thierry NOBLOT, délégué général de l'Union des industries textiles

Rapporteurs : M. Jean-Philippe GROUTHIER, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi  
M. Daniel DESAULTY, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du Scees

Responsable de la formation : Eliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

**ORDRE DU JOUR**

<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>I - Bilan du programme à moyen terme 2004-2008</b> .....	<b>7</b>
1. Les investissements lourds réalisés .....	7
2. L'évolution des demandes adressées à la statistique publique .....	7
3. Les points marquants sur le système productif .....	8
4. Les perspectives .....	9
<b>II - Les orientations du moyen terme 2009-2013</b> .....	<b>10</b>
Débat .....	12
Projets d'avis moyen terme .....	14
<b>III. Avant projet de programme 2009</b> .....	<b>15</b>
1. Suivi des avis sur le programme 2008 .....	15
2. Les programmes prévus pour 2009.....	16
<b>IV - Point sur la coopération avec les organismes professionnels et examen en opportunité des enquêtes de production et des éventuelles enquêtes présentées dans ce cadre par des OPA (organismes professionnels agréés)</b> .....	<b>17</b>
Présentation.....	17
Débat.....	19
<b>V - Examen de projets d'enquêtes</b> .....	<b>20</b>
1. L'Enquête Annuelle de Production (EAP).....	20
2. Les enquêtes annuelles de branches de l'UNICEM .....	21
3. Les enquêtes trimestrielles de branches « roulements » et « engrenages, organes de transmission » de l'ARTEMA .....	23
4. L'enquête trimestrielle de branche « matériels de pesage » du COFIP .....	23
5. L'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens de la DGDDI .....	24
6. Les Enquêtes de branche dans les IAA faisant l'objet d'un sixième rapport annuel « Charte de qualité » .....	27
<b>Conclusion</b> .....	<b>27</b>

## LISTE DES PARTICIPANTS

Dominique ALLAIN	SESSI
Danièle AUFFRET	FED FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES
André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc BEGUIN	INSEE
Michel BERTIN	MIN AGRICULTURE PECHE
Eliane BEURIENNE	CNIS
Christian BOURE	FIEV
François BOURRIOT	CEREN
Isabelle CHAPTAL	GROUPE DES IND. METALLURGIQUES
Jean COIFFARD	INSEE
Olivier CONSTANT	CEREN
Marie CUGNY-SEGUIN	IFEN
Philippe CUNEO	CNIS
Thibaud de VERICOURT	ARTEMA
Daniel DESAULTY	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Jean-Louis DUBUS	UNICEM
Françoise DUSSERT	CNIS
Maud ETEVENARD	IAAT
Michel EURIAT	INSEE
Franck FONTANESI	FIEV
Alain GELY	CGT
Patrice GREGOIRE	IFEN
Ghislaine GRIMLER	CNIS
Jean-Philippe GROUTHIER	SESSI
Elisabeth KREMP	BANQUE DE FRANCE
Dominique LADIRAY	INSEE
Sophie LEENHARDT	MAP
Jean-Pierre LE GLEAU	INSEE
Claire LEFEBVRE	DOUANES MIN BUDGET COMP. PUBLICS
Bertrand LHOMMEAU	INSEE
Josette LILAS	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Chantal MADINIER	INSEE
Bernard NANOT	OEEMP MIN ECOLOGIE DVPT AMENGT
Cyrille NERET-MINET	SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
Alain PASQUIER	UNICEM
Serge PIQUET	CPDHBJO
Claire PLATEAU	INSEE
Yves ROBIN	SESSI
Eric SEGUIN	DGDDI
Thierry SENAMAUD	FEDEREC
Vincent THOLLON-POMMEROL	INSEE
Michel TURPAIN	COFIP

*Excusés*

François de LA TOUR	CICF
---------------------	------

*La séance est ouverte à 9h35.*

## **Introduction**

### **Thierry NOBLOT, Président**

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Maurice Delaporte ayant quitté ses fonctions, il me revient l'honneur et le plaisir de présider cette réunion.

Permettez moi, tout d'abord, de me présenter. Je suis le délégué général de l'Union des Industries Textiles, qui fédère et rassemble près de 800 entreprises françaises du textile. L'UIT est également membre du Groupe des Fédérations Industrielles et du MEDEF. Mon parcours professionnel s'est déroulé dans et au service de l'Industrie. Je ne me sens donc pas véritablement dépaysé au sein de cette formation. Cependant, je dois vous avouer ne pas être un expert de la statistique. Bien que très bien entouré par les rapporteurs et le secrétariat général du Cnis, je solliciterai donc votre bienveillance.

Sans être un expert de la statistique, je demeure très friand d'une information statistique de qualité. Celle-ci doit être au cœur de nos travaux. Dans cette optique, j'exercerai ma mission en appliquant trois grands principes : l'écoute et le dialogue, la transparence et la disponibilité.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois vous dire que la lecture des dossiers dont nous traiterons ce matin m'a réellement impressionnée. J'en remercie très chaleureusement les auteurs.

## **I - Bilan du programme à moyen terme 2004-2008**

### **Jean COIFFARD, Cnis**

Bernard Guibert et moi-même avons réalisé un bilan du programme à moyen terme 2004-2008. En ce qui me concerne, j'ai concentré mes efforts sur les statistiques économiques. Je présenterai donc quelques éléments généraux relatifs aux investissements lourds ainsi qu'à l'évolution des demandes adressées à la statistique publique, avant d'aborder les points marquants concernant plus spécifiquement les statistiques économiques et les secteurs industriels. Je conclurai mon intervention en livrant quelques perspectives.

#### **1. Les investissements lourds réalisés**

Les grands investissements ont porté notamment sur le recensement de la population, la refonte des grands répertoires (Sirene), l'utilisation des sources administratives (Resane) et l'observation des prix à la consommation ainsi que dans le domaine économique. Il s'est agi également de promouvoir la diffusion gratuite par internet, en développant l'accès aux fichiers pour les chercheurs ayant besoin d'accéder à des données individuelles. Sur ce dernier point, tous les producteurs ont généralisé l'accès gratuit par internet. En outre, l'ouverture du site de la statistique publique a permis de compléter cet investissement. C'est vraiment une révolution de ce moyen terme 2004-2008. Il s'agira, à l'avenir, de compléter par des métadonnées plus pertinentes et plus accessibles les informations chiffrées qui sont sur la plupart des sites.

#### **2. L'évolution des demandes adressées à la statistique publique**

Deux évolutions marquantes dans les demandes adressées à la statistique publique ont pu être observées durant le moyen terme 2004-2008 : la prégnance des besoins régionaux et locaux, d'une part, la montée en puissance des contraintes européennes, d'autre part. A un moindre degré, un certain nombre de problématiques se sont faites plus présentes, parmi lesquels l'évaluation des politiques publiques locales ou nationales, le développement durable et la globalisation.

En liaison avec la création de l'Euro, les demandes européennes ont porté sur les marchés monétaires et financiers, les règlements FATS<sup>1</sup> et les statistiques de court terme (STS<sup>2</sup>) pour lesquelles de nouveaux indices de prix des services et de prix des produits industriels importés ont été construits.

L'initiative européenne s'est également focalisée sur l'harmonisation des nomenclatures. La NACE européenne a ainsi été revue. Sa déclinaison en France, la NAF Révision 2, a été officialisée à la fin de l'année dernière. Son implantation dans chaque entreprise est aujourd'hui en cours. Des avancées ont également été constatées au niveau des nomenclatures sociales.

Enfin, les demandes européennes ont par ailleurs permis d'aborder certaines problématiques de l'économie post-industrielle telles l'innovation, l'immatériel, les nouvelles technologies de l'information, etc.

### **3. Les points marquants sur le système productif**

#### *Les avancées dues aux investissements lourds*

Dans le cadre du programme Resane, des entrées en application sont intervenues – au-delà de la réflexion – au niveau des réseaux d'entreprises, davantage dans le commerce que dans l'industrie.

La mise en place de la NAF Rev2 a par ailleurs débuté. Il s'agira de terminer l'immatriculation de l'ensemble des entreprises concernées.

Des progrès ont également été réalisés en matière de statistiques de court terme, grâce aux indices de prix des services aux entreprises. Ces progrès dans le partage volume-prix, dans l'analyse conjoncturelle et dans l'analyse de productivité sont à finaliser.

#### *Les avancées sectorielles*

L'organisation du système statistique a progressé dans les secteurs industriels, avec la mise en place du suivi formalisé de la qualité des enquêtes et le partage nouveau des tâches entre les organismes professionnels agréés (OPA) et la statistique publique, ainsi qu'entre les services statistiques ministériels (SSM) et la statistique publique. Ce dernier s'est effectué sur la base d'une distinction plus claire entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

#### *Les statistiques de court terme*

Les délais de transmission à Eurostat ont été de nouveau resserrés, dans des proportions toutefois moindres que dans le moyen terme précédent. Par ailleurs, les enquêtes de conjoncture ont connu une progression importante, en partie grâce à la généralisation progressive de la collecte par internet qui réduit les délais de réponse et améliore le taux de couverture. Enfin, les indices de prix d'achat à l'importation des biens industriels ont complété le système d'observation des prix.

#### *Les enquêtes thématiques*

Les enquêtes thématiques ont été une composante forte du moyen terme 2004-2008. Elles ont été à la fois plus européennes et plus intersectorielles, autour des thématiques nouvelles que sont les TIC, l'immatériel et l'innovation. Elles ont été également un champ d'application concluant des nouvelles modalités d'organisation entre les SSM.

---

<sup>1</sup> Foreign affiliates statistics

<sup>2</sup> Short Term Statistics

### *La dimension groupe*

La dimension groupe a été au premier rang des réflexions durant ce moyen terme. Le groupe de travail sur les groupes d'entreprises a produit un rapport dont la qualité a été unanimement saluée, y compris au-delà de cette formation. La charge de travail liée au profilage des groupes est dorénavant cernée. Les éléments de la décision sont donc rassemblés.

Par ailleurs, le volet FATS inward portant sur les filiales en France des entreprises étrangères a bien évolué. En revanche, le volet FATS outward portant sur les filiales à l'étranger des entreprises françaises est moins avancé.

## **4. Les perspectives**

### *Des attentes persistantes*

Les industriels souhaitent mieux connaître les marchés de leurs produits et disposer d'une vision globale de ceux-ci. Les difficultés dans ce domaine ont été recensées. Des points d'entente sur le degré de détail ont notamment été trouvés. Une expérience pilote est en cours dans le secteur de la mécanique.

L'autre demande insuffisamment satisfaite est la connaissance de l'emploi, tel qu'il existe dans les entreprises industrielles. Il s'agira notamment d'étudier les mouvements d'externalisation, de tertiarisation et de délocalisation. La compréhension de ces phénomènes passera par une meilleure description statistique des emplois, en termes de qualifications et de métiers.

### *Des perspectives ouvertes*

Il s'agira d'exploiter les investissements lourds et d'articuler les demandes de différents niveaux géographiques, en tenant compte des contraintes imposées par les règlements européens, la mise en œuvre de Resane et le basculement en NAF Rev2. Il conviendra de prendre en considération la saturation d'une partie importante des moyens disponibles.

### *Les thématiques émergentes*

Un certain nombre de thèmes transverses pourront être développés autour du développement durable, suite aux recommandations du Grenelle de l'environnement. Les entreprises manifestent toutefois le souhait de conserver une certaine prudence dans ce domaine. Il s'agira notamment de demeurer, au maximum, dans le cadre défini par les instances internationales et européennes.

L'accent sera mis, par ailleurs, sur le thème de la globalisation, notamment à travers le programme MEETS<sup>3</sup> qui valorise la notion « d'esprit d'entreprise ». Du reste, les problématiques du flux unique, de l'emploi, de l'intégration entre industries et services, de la valorisation des biens importés et exportés et du lien entre la globalisation financière et l'économie réelle, prendront vraisemblablement une importance nouvelle.

### **Alain GELY, CGT**

Les études sur les établissements et les PME ont suscité un vif intérêt dans les régions. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, les bases de données correspondantes puissent prospérer.

S'agissant des thèmes émergents, je souhaiterais appuyer la demande relative à la connaissance de l'emploi et des niveaux fins de qualification, mais aussi des conditions de travail. Celles-ci sont aujourd'hui vues sous l'angle du stress et de la souffrance au travail mais pourrait l'être sous un angle plus positif, en lien avec la qualité du travail.

---

<sup>3</sup> Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce

## **II - Les orientations du moyen terme 2009-2013**

### **Daniel DESAULTY, Rapporteur**

Il convient de souligner l'impact des grands travaux du moyen terme précédent sur le moyen terme 2009-2013. Le projet Resane impacte ainsi l'ensemble de la statistique d'entreprises. Le changement de nomenclature aura un impact tout aussi important. D'autres événements auront une incidence parmi lesquels la mise en place de la nouvelle base des comptes nationaux, programmée pour 2011. Il s'agira également de tenir compte de la directive de l'ONU de 2007, portant sur la définition des producteurs.

Du reste, les avant-projets de programme mettent en avant l'amélioration de la qualité des enquêtes et la dématérialisation (collecte et mise à disposition des données auprès des utilisateurs).

### ***Les statistiques infra-annuelles***

Les indicateurs de court terme seront fortement impactés par le changement de nomenclature. Il sera, de fait, nécessaire de publier les séries selon les deux nomenclatures jusqu'en mars 2010, tout en anticipant les problèmes de discontinuité et de rétropolation.

Les indicateurs conjoncturels d'activité, quant à eux, seront transmis à Eurostat en base 2005 et en nouvelle nomenclature, dès la campagne 2009.

L'indice de la production industrielle devra tenir compte de la directive de l'ONU sur la définition des producteurs. Cette mise en conformité devra intervenir entre 2010 et 2013. Il conviendra alors de porter une attention particulière aux ruptures de séries.

En ce qui concerne les prix de vente industriels, le travail portera notamment sur la ventilation des indices de prix à l'exportation et à l'importation, entre les zones Euro et non Euro. Le champ complet de l'industrie devra être couvert en 2011-2012.

Les enquêtes de conjoncture devront prendre en compte la nouvelle nomenclature à partir de mai 2010. Un travail de rétropolation sera alors engagé. Ces enquêtes continueront d'être menées dans un cadre européen, avec pour objet de répondre aux évolutions de la demande européenne. Des développements seront étudiés, afin d'apporter une contribution croissante à l'élaboration du diagnostic conjoncturel, en proposant une vision macroéconomique de la conjoncture française plutôt qu'uniquement sectorielle comme aujourd'hui.

Le Sessi, de son côté, travaillera à l'articulation de son nouveau système d'enquêtes annuelles et les enquêtes mensuelles de branches. L'objectif étant une meilleure connaissance des entreprises dans leur ensemble.

Le Scees continuera à élaborer le rapport sur la mise en œuvre de la charte de qualité, tout en poursuivant le toilettage des agréments.

S'agissant des Douanes, le moyen terme sera influencé par la modification, en 2008, du règlement statistique Extrastat qui imposera la prise en compte de nouvelles données ; ainsi que par le futur règlement Intrastat qui exonérera un nombre important d'entreprises des déclarations d'échanges de biens. Parallèlement, les efforts de dématérialisation seront poursuivis.

### ***Les statistiques structurelles annuelles***

### **Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur**

Quatre points marquent le moyen terme 2009-2013.

Le premier se trouve être la grande cohérence de la période. De fait, les projets mis en œuvre affichent une certaine homogénéité. Cette cohérence est structurée par la mise en œuvre progressive

de Resane, notamment à travers les recommandations du groupe de travail sur la prise en compte des groupes et la rénovation de l'enquête sur les liaisons financières ; ainsi que par le changement de nomenclature, en particulier du fait de la redéfinition du concept de production impulsée par l'ONU. Ces évolutions se diffuseront dans l'ensemble des statistiques, en induisant probablement des ruptures de séries. En fin de période, il s'agira de donner un certain nombre d'éléments aux utilisateurs pour leur permettre de s'y retrouver.

Le second point se trouve être l'importance de la dimension européenne. La quasi-totalité des opérations s'effectueront ainsi dans un cadre européen existant ou en devenir. Ce point est une chance dans la mesure où une bonne partie de la demande porte sur l'espace européen. C'est également une contrainte dans la mesure où ces opérations concentreront une grande partie des moyens disponibles.

Le troisième point est la volonté d'adapter le système d'observation mis à disposition des utilisateurs aux nouvelles méthodes et aux nouveaux outils. Il s'agira, en particulier, de proposer un certain nombre d'informations dans une logique de filières pour les IAA (Scees).

Le quatrième point est la volonté de développer l'information localisée, chaque fois que cela est pertinent et nécessaire. Sans reproduire les systèmes statistiques au niveau local, il s'agira de poser la question des données nécessaires à la prise en compte des problématiques territoriales.

### ***Les enquêtes thématiques***

#### **Daniel DESAULTY**

Les enquêtes thématiques ont pour la plupart été programmées. Il convient toutefois de distinguer celles qui résultent d'engagements vis-à-vis des comptes nationaux ou dans le cadre des règlements européens, de celles qui résultent de demandes particulières plus ponctuelles.

Le nombre et la fréquence des enquêtes résultant d'engagements sont en augmentation. Le moyen terme 2009-2013 vise toutefois un équilibre entre ces deux types d'enquêtes thématiques. L'idée serait de conserver une marge de manœuvre suffisante pour continuer à produire des enquêtes réellement thématiques, correspondant à des demandes particulières.

Les enquêtes consacrées à l'énergie connaîtront, du reste, les évolutions les plus importantes dans le prochain moyen terme. Il s'agira de mettre en place un système statistique adapté, afin d'améliorer l'information relative aux énergies renouvelables. Des améliorations sont également prévues pour augmenter la connaissance des consommations sectorielles, en particulier dans l'agriculture et au sein des ménages.

### ***Les répertoires, méthodes et outils***

#### **Jean-Philippe GROUTHIER**

Le moyen terme 2009-2013 traduit la volonté de mettre en place, en complément du répertoire administratif SIRENE, un répertoire statistique partagé par les SSM. A cette occasion, il s'agira d'adapter un certain nombre d'outils de suivi des restructurations.

S'agissant des répertoires, il s'agira également de consolider et d'adapter les outils de démographie d'entreprise aux évolutions.

Par ailleurs, le moyen terme traduit la volonté de poursuivre, dans tous les services enquêteurs, la montée en charge quantitative et qualitative de la collecte par internet. Il s'agira d'exploiter dorénavant toutes les fonctionnalités techniques, notamment pour tendre vers la personnalisation des enquêtes sans pour autant enfermer les entreprises dans un cadre trop pré-défini.

Enfin, le moyen terme 2009-2013 se caractérise par une prise en compte totale du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, notamment par la généralisation des bilans qualitatifs. Il s'agissait déjà d'un axe du moyen terme précédent. Il s'agira d'aller au bout de cette logique et d'en tirer parti.

## Débat

### Thierry NOBLOT

Il me semble que l'accent est mis sur trois points essentiels pour les producteurs, ainsi que pour les utilisateurs d'informations statistiques : la cohérence des projets sur la période 2009-2013 ; le cadre européen dont l'évaluation et la mise en cohérence demeurent nécessaires ; la montée en charge de la collecte par internet, porteuse d'idées nouvelles pour la production, l'analyse et la diffusion de l'information statistique.

### Jean-Marc BEGUIN, Insee

Il a été fait mention du programme MEETS, au sein duquel s'inséreront tous les développements statistiques de ces prochaines années. Ce programme introduit deux axes nouveaux : le développement de l'entrepreneuriat et de la globalisation. En principe, ces développements devraient s'accompagner de diminutions de charges. Voilà quelques années qu'il est question d'une « revisite » de l'ensemble des priorités de la statistique européenne, ainsi que d'une remise à plat de l'ensemble des règlements ce qui est considérable. Si les orientations nouvelles sont clairement identifiées, les diminutions de charges et les priorités négatives le sont moins.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans ignorer que le Gouvernement a annoncé le rattachement du Sessi à l'Insee. Je ne dispose d'aucune information complémentaire à ce sujet. Cela étant, il est clair que ce rapprochement ne pourra pas être sans impact sur le programme de travail.

### Philippe CUNEO, Cnis

Ceci ne sera pas nécessairement mis en œuvre dans l'immédiat. Nous disposerons vraisemblablement de plusieurs années pour le faire. En tout état de cause, cela ne remettra pas en cause l'organisation mise en place de la phase 1 de Resane.

### Jean-Marc BEGUIN

Cela devrait néanmoins avoir des conséquences sur la mise en place des enquêtes thématiques. De fait, la répartition du travail entre l'Insee et le Sessi sera modifiée. Quoi qu'il en soit, nous tenterons de faire en sorte que cela n'ait aucun impact sur le développement immédiat de Resane.

### Alain GELY, CGT

En ce qui concerne le moyen terme 2009-2013, il convient d'insister sur l'importance de la continuité des séries. De fait, les utilisateurs souhaiteraient que la statistique publique produise des séries longues plutôt que d'avoir à reconstituer eux-mêmes des séries de deux à trois ans. Les séries longues de la comptabilité nationales ont ainsi été particulièrement appréciées.

S'agissant des groupes – en tant que lieu d'observation et en tant qu'outil de description de l'économie – je mets à votre disposition une version plus développée du texte annexé au compte rendu de l'assemblée plénière du Cnis : « pour une évolution maîtrisée des statistiques d'entreprise ». Ce document reprend les analyses et les propositions de la CGT, contribuant à la réflexion sur le moyen terme.

Je souhaiterais, par ailleurs, revenir sur l'abandon annoncé de LIFI.

### Jean-Marc BEGUIN

Nous n'avons jamais annoncé l'abandon de LIFI.

### Alain GELY

Il est pourtant indiqué, page 7 de l'avant-projet, que la source LIFI devrait être abandonnée au profit de l'utilisation de données de la direction générale des impôts. Notre souhait est que cet abandon, s'il venait à être confirmé, s'opère avec prudence, de façon à conserver un dispositif opérationnel. Il conviendrait que cet abandon de LIFI ne soit pas retenu parmi les objectifs mentionnés dans le moyen terme.

S'agissant du profilage, nous appelons également à la prudence dans l'utilisation des groupes comme nouvelle unité statistique. Nous concevons parfaitement que la priorité soit donnée aux entreprises au sens économique. Cependant, il convient de mesurer le risque que ferait courir à la statistique publique le recours trop exclusif aux sources administratives ou aux systèmes d'information des entreprises. La statistique publique se trouverait sans recours en cas de dégradation des sources administratives ou en cas de remise en cause, par les directions d'entreprises, des engagements à fournir des données. En outre, le fait de dépendre d'approches susceptibles de s'éloigner des concepts forgés par les statisticiens constituerait un risque stratégique. Il serait dommageable que la valeur pour l'actionnaire prenne ainsi le pas sur la valeur ajoutée ou sur des critères plus robustes. Je renouvelle, par ailleurs, notre demande d'insertion d'un volet sur la formation professionnelle dans l'enquête sur la gestion de l'immatériel.

En conclusion, je souhaiterais du reste encourager l'offre d'une information localisée, avec des répertoires qui permettent de repérer efficacement les entreprises et les établissements et les relations entre elles.

**Patrice GREGOIRE, Institut Français de l'Environnement**

Je souhaiterais insister sur un axe essentiel pour le développement durable et les considérations environnementales. Il s'agirait de renforcer le dispositif d'information sur l'ensemble des flux de matières qui irriguent l'économie. Ces flux incluent les importations, les exportations, ainsi que les échanges entre les branches d'activités au sein de l'économie.

De fait, certains autres dispositifs d'information sont susceptibles d'impacter la connaissance de ces aspects. Par exemple, le règlement Intrastat pourrait diminuer la connaissance de certains flux physiques d'importation. Or cette connaissance des flux physiques est essentielle pour mesurer les pressions environnementales. Nous nous situons précisément dans cette démarche. Je vous demande donc de conserver la plus grande vigilance face aux éventuelles pertes d'informations.

Du reste, la connaissance des flux est utile pour analyser, d'un point de vue environnemental, les phénomènes d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, de dématérialisation et de tertiarisation. Il en va également de la connaissance des flux auxquels ne sont pas associés une valeur marchande.

**Marie CUGNY-SEGUIN, Institut Français de l'Environnement**

Dans l'enquête sur l'énergie, par exemple, il est question du RICA<sup>4</sup> qui considère l'énergie d'un point de vue marchand. Or il existe, dans le domaine de l'agriculture, un certain nombre de phénomènes non marchands, liés à la biomasse, à l'autoconsommation ou encore aux énergies renouvelables. Ces aspects ne se retrouvent pas dans l'enquête sur l'énergie.

**Claire LEFEBVRE, Douanes**

La simplification du dispositif Intrastat constitue une réelle préoccupation. Dans un certain nombre de pays européens, ce dispositif représente à lui seul près de 40 % de la charge de collecte des entreprises. Dans le cadre du programme MEETS, la priorité a donc été donnée à la simplification de ce système.

Le système Intrastat est lourd parce qu'il est mensuel. En outre, il demeure quasi exhaustif, en dépit des simplifications déjà opérées au niveau du contenu.

En France, la situation est quelque peu différente en raison du couplage entre le système statistique et l'obligation fiscale de déclaration récapitulative des exportations intra-européennes. En pratique, deux déclarations ont été fusionnées en une. En 2006, certaines variables ont de surcroît été supprimées et certains seuils déclaratifs relevés.

---

<sup>4</sup> Réseau d'Information Comptable Agricole

Globalement, la démarche de simplification s'impose à nous. Cependant, nous avons défendu – avec le soutien de l'Insee – l'idée que cette simplification ne devait pas se traduire par une diminution de la qualité des enquêtes, y compris en termes de délais.

Quoi qu'il en soit, la démarche de simplification nous conduira, dans les prochaines années, à travailler sur l'idée du flux unique. Il s'agira de ne plus observer que les exportations dans les échanges intra-européens. Les importations seront ensuite reconstituées à partir des données à l'exportation des autres pays. La correspondance entre les données des différents Etats n'étant pas encore assurée, ce système ne sera pas mis en place dans l'immédiat. Dans un premier temps, il s'agira de remonter les seuils déclaratifs à l'importation. Dans ce contexte, l'appauvrissement des informations nous obligera probablement à rapprocher certaines enquêtes dans le temps.

S'agissant des flux physiques, il convient de noter que nous nous éloignons de cette notion. En France, les statistiques du commerce extérieur reposent essentiellement sur les données administratives de dédouanement des flux de biens et de matières. Cependant, la complexité des mouvements intra-européens dans le marché unique impose de plus en plus une conception davantage économique des échanges. Je doute que nous puissions aller contre cette évolution. Si nous voulons maintenir, pour certains produits, une approche uniquement par les flux physiques, il nous faudra mettre en œuvre des enquêtes complémentaires.

### **Patrice GREGOIRE**

Une nouvelle recommandation de l'OCDE sur la productivité des ressources pointe néanmoins la nécessité d'acquérir une meilleure connaissance de la pression exercée à l'étranger par les pays au travers de leurs importations.

### **Bernard NANOT, Observatoire de l'Energie**

Un des objectifs du Grenelle de l'environnement est précisément d'accroître l'autonomie énergétique des exploitations agricoles. Cette préoccupation est donc réelle. L'idée serait d'observer ces aspects en ajoutant des questions dans des enquêtes existantes. De fait, une opération de type RICA n'est guère adaptée à la mesure de l'autoproduction – celle-ci ne correspondant pas à un flux comptable.

### **Yves ROBIN, Sessi**

Il ne peut être envisagé de reporter sur les enquêtes menées par le Sessi auprès des entreprises, les interrogations demeurées sans réponse concernant les flux de matières. Nos enquêtes détaillées de branches continueront de recueillir des données sur les quantités physiques produites et livrées par les entreprises. En revanche, pour des raisons de simplification, les questions relatives aux flux d'importation et d'exportation seront supprimées. Si nous demandons un allègement des déclarations aux douanes, ce n'est pas pour alourdir, par ailleurs, la charge de collecte des entreprises.

## **Projets d'avis moyen terme**

### **Françoise DUSSERT, Cnis**

Françoise DUSSERT donne lecture du projet d'avis dont la version amendée figure au début de ce compte rendu.

### **Avis n° 7**

### **Claire LEFEBVRE**

Je suis très favorable à ce que l'accent soit mis sur l'importance de veiller à ce que l'effort de simplification et de diminution de la charge administrative pour les entreprises ne se traduise pas par une diminution de la qualité de l'information statistique. Cependant, il ne faut pas se limiter à la seule question des flux physiques. Il conviendrait d'adopter une formulation plus générale, en faisant référence également à l'information produite à des fins macroéconomiques.

**Philippe CUNEO**

Deux points de vue se sont manifestement exprimés au cours de la discussion : l'un pour demander l'amélioration de l'observation statistique des flux physiques ; l'autre pour signifier que la simplification s'opérera plus vraisemblablement sur ces mêmes flux physiques. L'avis exprime le souhait qu'aucune dégradation de la qualité de l'information ne soit observée et mentionne la préoccupation précise en matière de flux physiques.

**Jean-Marc BEGUIN**

L'avis attire l'attention sur la nécessité de ne pas dégrader la qualité de l'information produite par les données douanières. En clair, il faudra faire attention à ce que l'aspect « miroir » des flux nous permette de construire nos propres bilans matières. Les deux préoccupations exprimées ne me semblent pas contradictoires.

**Claire LEFEBVRE**

Je souhaiterais qu'il soit fait référence à la qualité globale de l'information produite, notamment en termes de délais. Le flux unique fait peser un risque sur les délais de production de l'information. S'agissant des flux physiques de matières, le risque tient au fait que les échanges de faible ampleur ne sont plus observés de manière détaillée. Dans ce domaine, la simplification a déjà été faite. Je ne vois pas comment influencer le débat sur la simplification d'Intrastat dans ce sens.

**Thierry NOBLOT**

Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'évaluation qualitative de la production du système d'enquête. Il s'agit pour moi d'un des enjeux de l'évaluation. Ne préjugeons pas de l'impact de la simplification, tout en prenant en compte cette exigence de qualité.

**III. Avant projet de programme 2009****1. Suivi des avis sur le programme 2008****Daniel DESAULTY****Avis n°1**

L'avis n°1 concernait la statistique de l'énergie et la mise en place de l'enquête sur les consommations d'énergie, dans des délais compatibles avec les engagements pris et avec une meilleure couverture. L'enquête annuelle a de nouveau été réalisée par le Sessi et le Scees.

**Avis n°2**

L'avis n°2 portait sur le lien entre les statistiques énergétiques et les préoccupations environnementales. Aujourd'hui, le programme à moyen terme de l'Observatoire de l'Energie prévoit un dispositif d'enquête permettant de mieux produire des données. Par ailleurs, les engagements internationaux de la France ont été renforcés. De même, les objectifs de réduction des gaz à effets de serre et de développement des énergies renouvelables comportent désormais un volet statistique.

**Jean-Philippe GROUTHIER****Avis n°3**

Le troisième avis portait sur la connaissance des marchés. Un travail a été effectué en ce sens, en 2008, à titre expérimental, avec un certain nombre de syndicats professionnels, l'Insee et le Sessi. Le champ des possibles a ainsi pu être défini.

## 2. Les programmes prévus pour 2009

### *Les enquêtes infra-annuelles*

#### **Daniel DESAULTY**

Concernant les prix de vente industriels, la première production d'indices en nouvelle nomenclature aura lieu en février 2009. Les séries seront ensuite réropolées au cours du premier trimestre 2009.

Les indicateurs conjoncturels continueront à être produits, dans le respect des engagements européens. En mars 2009, des indices seront publiés en base 2005 et en nouvelle nomenclature. Des travaux de mise en conformité des indices IPI et ICom avec la directive de l'ONU de 2007 seront par ailleurs entrepris, en particulier sur les ruptures de séries. La couverture sur les grosses commandes sera étendue, de façon à améliorer la qualité de l'ICom.

Pour ce qui est des enquêtes de conjoncture, l'année 2009 sera marquée par la prise en compte du changement de nomenclature. Il s'agira d'être opérationnel en mai 2010. L'enquête trimestrielle consacrée aux investissements dans l'industrie sera proposée à la collecte par internet. Une étude sur l'utilisation plus intensive des données des statistiques annuelles d'entreprise, et notamment des données administratives, sera entreprise. Enfin, la transmission des résultats des enquêtes de conjoncture, avancée d'un jour en 2008, le sera de deux jours en 2009.

Les douanes renouvelleront en 2009 l'enquête sur les coûts des services liés au commerce international.

### *Les statistiques structurelles*

#### **Jean-Philippe GROUTHIER**

2009 sera la première année de mise en œuvre du dispositif conçu dans le cadre de Resane. Pour le Scees, il s'agira d'abandonner l'Enquête Annuelle d'Entreprise au profit de l'Enquête Structurelle Annuelle (ESA). Ceci s'accompagnera d'un travail d'adaptation des systèmes d'information, dans une logique de filières. Pour le Sessi, il s'agira de passer à l'Enquête Annuelle de Production (EAP). Par ailleurs, il s'agira de prendre en compte, dès 2009, le nouveau concept de production, sur les données relatives à 2008. Les travaux nécessaires à la maîtrise de l'impact de ce changement de concept sur les données infra-annuelles ont déjà été programmés.

S'agissant des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie et sur les dépenses dites « anti-pollution », le dispositif sera maintenu, avec une augmentation de la taille des échantillons destinée à permettre la production de données plus fiables au niveau infra-national.

La mise en œuvre du dispositif de suivi des entreprises nouvellement créées (SINE), sera poursuivie. On notera également la montée en charge d'un dispositif de suivi de la production des énergies renouvelables, mis en place par l'Observatoire de l'Energie.

### *Les enquêtes thématiques*

#### **Daniel DESAULTY**

En 2009, aura lieu une enquête « innovation » pour l'ensemble des secteurs économiques. Une enquête TIC sera également menée. En réponse au règlement statistique sur les déchets, des enquêtes « déchets » seront par ailleurs lancées. Pour l'enquête sur les déchets organiques des IAA, un bilan devra être fait.

### *Les répertoires, méthodes et outils*

#### **Jean-Philippe GROUTHIER**

On retrouve, dans ce domaine, la cohérence qui caractérise le moyen terme 2009-2013. Il convient de revenir sur trois points marquants pour 2009 : le basculement en NAF Rev2 de la statistique

conjoncturelle sur la démographie d'entreprise, prévu pour le début de l'année 2009 ; la montée en charge de la collecte par internet ; les travaux de méthodes portant sur l'éventualité de remplacer l'enquête LIFI par une exploitation des données administratives correspondantes. S'agissant de l'enquête LIFI, il s'agira simplement d'envisager le changement de méthode. De fait, il ne saurait être question de perdre l'information sur les groupes, au moment de leur faire jouer un rôle plus important dans la statistique d'entreprise.

#### **IV - Point sur la coopération avec les organismes professionnels et examen en opportunité des enquêtes de production et des éventuelles enquêtes présentées dans ce cadre par des OPA (organismes professionnels agréés)**

##### **Présentation**

##### **Yves ROBIN**

L'an dernier, nous avons évoqué la nécessité d'un travail plus formalisé et multilatéral, entre le Sessi et les organismes professionnels produisant de la statistique dans le champ de l'industrie non alimentaire, sur les perspectives d'évolution des enquêtes de branches. Un groupe de travail a par la suite été constitué. Celui-ci s'est réuni à trois reprises, en juillet, septembre et novembre 2007. Le groupe de travail a ensuite décidé de suspendre ses travaux pour permettre le déroulement d'une nouvelle phase de travail bilatéral entre le Sessi et les organismes professionnels. Une quatrième réunion du groupe de travail devrait avoir lieu ce mois-ci. Une cinquième et dernière réunion sera probablement programmée avant l'été. De fait, le rythme des réunions aura été relativement soutenu.

Certaines des conclusions du groupe de travail ne sont pas totalement partagées. Je vous présenterai donc plus généralement la position du Sessi.

##### *Les enquêtes de branches impactées*

Revenons dans un premier temps sur les enquêtes de branches concernées. Il existe trois catégories d'enquêtes de branches dans l'industrie non alimentaire, à savoir les enquêtes mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Hormis quelques cas particuliers, les enquêtes mensuelles ne sont, en principe, pas concernées. De fait, les enquêtes mensuelles peu détaillées, menées en complément d'une enquête trimestrielle ou annuelle, ne sont pas concernées. En revanche, les enquêtes mensuelles très détaillées, répondant à des besoins conjoncturels et structurels, auraient pu être concernées. A ce stade et de façon provisoire, je propose que nous n'y touchions pas. Il s'agira toutefois d'une stratégie à envisager – ces enquêtes représentant tout de même une charge mensuelle importante pour les entreprises. Je conçois que ces enquêtes puissent se justifier dans certaines professions. Néanmoins, je souhaite que nous étudions la question, en lien avec ces professions. Il s'agira d'évaluer l'opportunité de conserver ces enquêtes, en fonction du coût représenté pour les répondants.

S'agissant des enquêtes annuelles, la décision a été prise de supprimer les enquêtes annuelles de branches, excepté pour les cas particuliers. Nous avons donc raisonné par exception. De fait, les enquêtes annuelles de branches recouvrent un champ d'observation, en terme de questionnement et de niveau de détail, proche de celui de l'EAP. Nous aurions donc obtenu un niveau de recouvrement très important. Les exceptions retenues, à ce stade, portent sur deux domaines très précis : les enquêtes réalisées par l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) et les enquêtes sur l'énergie. Les enquêtes réalisées par l'UNICEM feront l'objet d'un examen pour avis d'opportunité dans quelques instants. Les enquêtes sur l'énergie – réalisées, pour partie, par l'Observatoire de l'Energie et, pour une autre, par plusieurs syndicats professionnels – devront être réexaminées plus complètement lorsque la structure administrative qui prendra en charge les questions statistiques liées à l'énergie aura été arrêtée et dotée d'objectifs de moyen terme. Il ne semble pas opportun de poser aujourd'hui la question. Je propose donc que le Conseil reconduise provisoirement le système actuel, pour mieux le réexaminer l'an prochain.

Les enquêtes trimestrielles, enfin, portent uniquement sur le champ de l'industrie manufacturière, hors IAA. Elles sont, de fait, peu nombreuses et concernent principalement le domaine de la mécanique. Des discussions ont donc été engagées, dès l'été dernier, avec des représentants des organismes professionnels de la mécanique, en vue d'envisager la suppression complète de ces enquêtes trimestrielles pour obtenir des informations équivalentes en recalant correctement les enquêtes annuelles et mensuelles. Nous y sommes parvenus dans bon nombre de cas. Cependant, quelques syndicats professionnels de la mécanique ont émis le souhait de poursuivre tout ou partie de leurs enquêtes trimestrielles. Celles-ci vous seront présentées dans quelques instants. Je précise toutefois que les résultats de ces enquêtes ne seront pas utilisés par le Sessi pour produire les résultats annuels ou mensuels qui lui sont demandés.

#### *La future enquête EAP*

L'EAP structurera désormais la production de statistiques structurelles, et en particulier les statistiques annuelles. Dans le cadre de cette enquête, nous avons envisagé trois volets de coopération entre les organismes professionnels et le Sessi.

Le premier concerne la conception de l'EAP et la façon d'interroger les entreprises. Il a été décidé que l'enquête comporterait deux volets distincts. Un tronc commun, tout d'abord, portant sur les montants de facturation ainsi que sur les quantités facturées et dont le niveau de détail en termes de produits est en discussion avec les organismes professionnels, notamment en vue de répondre aux obligations européennes en la matière (PRODCOM). Au-delà de la première enquête, lancée en 2009 sur 2008, le niveau de détail en termes de produits du tronc commun sera réexaminé avec les organismes professionnels, dans le cadre d'un rendez-vous annuel ou pluriannuel. Le second volet de l'enquête sera plus spécifique, avec des questions plus particulières posées en fonction des activités ciblées. Il s'agira, par exemple, d'interroger plus précisément la destination des produits. Nous échangeons avec les organismes professionnels pour ajuster ce volet résolument sectoriel, venant compléter le tronc commun.

Le second volet de coopération concerne l'accès aux informations. Dans ce domaine nous avons travaillé tant sur les délais que sur les niveaux de détails. Au-delà du mode de diffusion standard des données, les organismes professionnels auront accès à des résultats plus détaillés, dans le respect du secret statistique et des règles de confidentialité. Pour ce qui est des délais, il s'agira de proposer des statistiques détaillées, complètes et fiables avec 6 à 8 mois de décalage, c'est-à-dire en juin. Toutefois, des versions provisoires pourront être fournies plus tôt dans l'année, en avril-mai. Nous examinerons au cas par cas, avec chaque organisme professionnel, les conditions de production et de mise à disposition de ces résultats provisoires. Ceux-ci devraient pouvoir alimenter les débats au sein des assemblées générales, des conseils d'administration et des bureaux des différents organismes.

Le troisième volet de coopération porte sur les données transmises. Celles-ci ne seront pas des données individuelles. Il s'agira de résultats portant sur des nombres d'entreprises garantissant le secret statistique. Dans certains cas, l'accès aux données de telle ou telle entreprise pourra toutefois se justifier. Les raisons en sont essentiellement de nature méthodologique. Il s'agira de savoir si les résultats de l'enquête sont bien avérés par l'organisme professionnel de référence. En la matière, un résultat approché pourra suffire. Dans le cadre du groupe de travail, nous avons proposé que chaque organisme professionnel puisse avoir communication, dans son domaine de compétence, de la réponse des entreprises, non pas de manière exacte mais par appartenance à une tranche de tailles. Les tranches de tailles, reprises en page 4 de la note qui vous a été transmise, me semblent relativement équilibrées. Elles permettront, de fait, d'identifier les erreurs les plus grossières. L'autre raison pouvant justifier la communication de données plus ciblées est liée aux comparaisons qui pourront s'avérer nécessaires entre les résultats de l'EAP et ceux des autres enquêtes menées par les organismes, en particulier les enquêtes mensuelles. Dans ce domaine, je propose, plutôt que d'établir une règle générale, que nous nous en remettions au Comité du secret statistique. Il est fait pour cela. Du reste, je m'engage à soutenir la constitution technique des dossiers.

### *Les organismes professionnels impliqués*

Certains organismes professionnels ne figurent pas dans la liste proposée en annexe 1 de la note qui vous a été transmise. Je tâcherai d'établir une liste complémentaire. De fait, certains organismes ont estimé plus simple – compte tenu de nos objectifs à long terme – que nous reprenions dès aujourd'hui leur enquête de branche. Ils ont assuré être intéressés et vouloir travailler avec nous. Bien évidemment, ces organismes seront associés, s'ils le souhaitent, à la définition ainsi qu'à la gestion du contenu de l'enquête annuelle de production.

En annexe 2 de la note qui vous a été transmise, figure un projet d'arrêté d'agrément. Aujourd'hui, les enquêtes de branches font l'objet de deux dispositifs juridiques : un arrêté agréant l'organisme pour conduire les enquêtes et un visa donné pour la réalisation des enquêtes dans le cadre de l'arrêté général concernant les enquêtes statistiques publiques. Nous proposons de créer une deuxième forme d'agrément pour la coopération entre les organismes professionnels et le Sessi, dans le cadre de la réalisation de l'EAP. Nous en avons discuté lors de la troisième réunion du groupe de travail, en novembre dernier. Depuis lors, seules certaines formulations ont été modifiées. Le document devra être finalisé, avant que le Sessi et l'Insee ne signent l'arrêté par délégation.

Le dispositif qui vient de vous être présenté devra entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2009. A compter de cette date, nous nous appuierons sur ce cadre juridique.

Avant de conclure, il me faut vous signaler que, parmi les enquêtes de branches dont il est demandé le maintien, figurent un projet présenté par l'UNICEM, ainsi que deux projets d'enquêtes trimestrielles dans le domaine de la mécanique.

### **Débat**

#### **Christian BOURE, Fédération des industries des équipements pour véhicules**

Je tiens tout d'abord à saluer le travail réalisé par Yves Robin et le groupe de travail initié par cette formation. Un certain nombre de points de divergence ont pu être levés. En outre, nous avons pu travailler, avec les équipes d'Yves Robin, à la définition précise de nos spécificités. Je puis donc témoigner du fait que la démarche entreprise va dans le bon sens et ne semble pas devoir altérer la qualité des productions.

Nous avons une opposition, s'agissant d'établir le degré de finesse de la statistique, entre la demande de nos industriels et la capacité de production des administrations. A l'occasion des dernières réunions prévues d'ici la mi-2008, nous pensons pouvoir lever les derniers écueils que sont la définition des estimations rapides et la définition de l'outil de requête qui pourrait être utilisé par les OPA. Il est clair que si nous ne disposons pas d'outils immédiatement opérationnels au moment du basculement, en 2009, nous perdrons une richesse. Si cela ne pouvait être mis en place dans le calendrier défini pour le déploiement de Fusain, il conviendrait d'envisager des dérogations ponctuelles et temporaires pour certains OPA.

Quoi qu'il en soit, notre objectif est de collaborer avec les services d'Yves Robin.

#### **Thibaud de VERICOURT, ARTEMA**

Nous accordons une grande importance à la définition de la population et des rubriques. Il y a 14 ans, un responsable de l'Insee m'avait signifié que notre syndicat n'existait pas. Nous existons désormais grâce à la réforme de la NAF et comptons bien profiter de toutes les statistiques publiques existantes. De fait, il a fallu convaincre un certain nombre d'acteurs européens et mondiaux pour obtenir des rubriques cohérentes dans le monde entier. La liaison entre la statistique publique et la statistique des organisations professionnelles est donc essentielle.

La définition de la population est pour nous un enjeu important. Or l'évolution constante des métiers rend les choses difficiles, aussi bien pour nous que la statistique publique. C'est pourquoi nous devons collaborer étroitement.

**Yves ROBIN**

Il nous reste environ 9 mois pour traiter les questions en suspens et j'entends bien que nous continuions à travailler ensemble. Du reste, nous avons amorcé la réflexion très en amont, à savoir dès 2005. En 2006, nous communiquions plus précisément sur notre projet. Les années 2007 et 2008 auront été consacrées à un travail approfondi. Nous devrions pouvoir aboutir sur l'ensemble des points ayant été mentionnés.

Nous avons commencé à travailler, avec vous, sur l'outil de requête, en recueillant l'expression de vos besoins. Nous prendrons une décision dès demain sur la prise en compte de ces attentes dans nos réalisations à venir. La réflexion suit son cours et il existe de bonnes chances pour que l'outil soit complètement opérationnel dans un an. Si des difficultés se présentent, il nous appartiendra d'envisager ensemble les solutions adéquates. L'issue ne me semble pas se trouver dans la production, en doublon, d'une enquête annuelle de branche, au cas où l'EAP subirait un retard. En cas de difficultés, il me semblerait plus judicieux de prévoir un engagement du Sessi à extraire lui-même des données pour communiquer un certain nombre de résultats statistiques.

En tout état de cause, il ne suffira pas de réaliser la première enquête annuelle de production en 2009. Il conviendra également de veiller à ce qu'aucune discontinuité ne survienne dans l'accès à l'information. Il s'agit d'un projet complexe, visant des objectifs de long terme et intégrant certaines préoccupations de court terme. Nous y travaillons.

**Thierry NOBLOT**

Les échanges produits dans le cadre du groupe de travail initié par le Cnis me semble illustrer la vocation de ce dernier à faciliter le dialogue et la coopération. Les résultats me semblent prometteurs.

**V - Examen de projets d'enquêtes****1. L'Enquête Annuelle de Production (EAP)****Jean-Philippe GROUTHIER**

Cette demande d'avis d'opportunité a été présentée à l'inter-formation statistiques d'entreprise, à l'automne 2007. Cependant, la présidence de la formation était alors vacante. Il avait donc semblé plus correct de la représenter ultérieurement.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif Resane et comporte deux objectifs complémentaires :

- a. fournir les éléments permettant d'établir une statistique sectorielle ainsi qu'une statistique de branches, c'est-à-dire affecter une activité principale aux unités du monde de l'industrie et en ventiler la production en fonction des branches d'activités ;
- b. fournir les éléments d'une description fine de la production pour répondre aux demandes européennes dans le cadre du règlement PRODCOM, ainsi qu'aux demandes nationales émanant notamment des organisations professionnels.

Ce double objectif explique la structuration de l'enquête autour d'un tronc commun et d'un volet spécifique, adapté à chaque activité.

Cette enquête se substitue au volet « description de l'activité » de l'EAE, aux enquêtes de branches, ainsi qu'aux enquêtes auprès des petites entreprises industrielles. Ainsi, l'EAP intègre l'ensemble des entreprises industrielles dans un dispositif commun de suivi.

Nous sommes partis du constat que les deux principales branches du dispositif d'observation avaient des avantages et des inconvénients. L'EAE décrivait l'entreprise comme un tout et couvrait l'ensemble de son activité, mais n'offrait pas de réelle garantie sur la qualité des observations étant donnée la granularité retenue au niveau des branches ; le dispositif des enquêtes annuelles de branches autorisait une observation à un niveau plus fin, mais ne permettait pas de décrire l'ensemble du chiffre d'affaires du fait des découpages opérés. A travers l'EAP, nous avons tenté de marier ces deux outils, afin de regarder l'entreprise comme un tout, tout en décomposant ses ventes et ses facturations à un

niveau suffisamment fin. Par ailleurs, nous avons introduit un certain nombre d'éléments nous permettant de mieux connaître l'activité de négoce des entreprises industrielles.

Le champ d'observation de l'EAP couvre potentiellement l'ensemble des entreprises industrielles, soit 160 000 entreprises répertoriées dont 70 000 ne compte aucun salarié. Le dispositif d'échantillonnage, quant à lui, se veut exhaustif au dessus d'un certain chiffre d'affaires. Il s'agira ainsi de couvrir au minimum entre 85 et 90 % de chaque classe NAF. Le reste de la population sera échantillonné sur 4 ou 5 ans, par rotations successives. L'EAP couvrira la France entière. Dans un premier temps, les DOM ne seront toutefois pas suivis.

L'objectif sera de privilégier la collecte par internet, en visant à terme le « quasi tout internet ». De fait, ce mode de collecte offre une certaine souplesse et permet une plus grande personnalisation.

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête annuelle de production (EAP) ne soulève aucune objection.*

## **2. Les enquêtes annuelles de branches de l'UNICEM**

### **Alain PASQUIER, UNICEM**

L'UNICEM est une fédération professionnelle qui regroupe 20 syndicats de branches, couvrant essentiellement trois domaines d'activités : l'extraction et le traitement des ressources minérales, une partie de la filière béton (béton prêt à l'emploi et mortiers) et un certain nombre d'industries et de services connexes liés aux matériaux de construction. L'UNICEM s'appuie sur 19 unions régionales qui offrent aux entreprises adhérentes une présence syndicale rapprochée.

Depuis plus de 50 ans, l'UNICEM réalise, par délégation de l'administration, un certain nombre d'enquêtes de branches. Celles-ci couvrent huit activités correspondant aux branches de l'UNICEM, auxquelles s'ajoute l'activité « produits en béton ». Pour cette dernière, la Fédération de l'Industrie du Béton bénéficie d'un co-agrément avec l'UNICEM.

Nous demandons aujourd'hui le maintien de ces enquêtes annuelles pour deux raisons. D'une part, il est apparu difficile – après examen conjoint avec les services d'Yves Robin – de faire prendre en compte dans l'EAP la spécificité de ces enquêtes. D'autre part, ces spécificités correspondent à des besoins réels, communs à nos entreprises ainsi qu'aux pouvoirs publics.

Tout d'abord, ces enquêtes sont menées au niveau des établissements, ce qui permet de recueillir des données locales et départementales. Tous les établissements des entreprises ayant au moins une branche ressortissante sont ciblés, soit près de 7 500 établissements enquêtés chaque année. Un questionnaire différent est ensuite établi par branche – certains établissements pouvant exercer, sur un même site, des activités relevant de plusieurs branches.

Par ailleurs, la population enquêtée compte un grand nombre de petites entreprises. Ainsi, dans les matériaux alluvionnaires, qui représente un tiers de la production française de granulats, les entreprises ayant moins de 20 salariés concentrent environ la moitié de la production nationale.

Enfin, ces enquêtes utilisent une segmentation qui permet de recueillir des données par substance, notamment pour les granulats.

Ces spécificités répondent à des besoins réels. De fait, ces données alimentent des études économiques qui s'avèrent indispensables à l'établissement d'un certain nombre de documents d'urbanisme, en particulier dans le secteur des carrières. Il s'agit notamment des schémas départementaux des carrières. Ces données alimentent également des études sur l'approvisionnement en matériaux de la filière béton, dans la construction. Elles sont également utilisées par les cellules économiques régionales pour leurs points de conjoncture sur l'activité de la construction. Enfin, le fait que nous ayons recours à une segmentation par substance autorise une meilleure analyse des enjeux environnementaux de nos activités, notamment des activités extractives. Il en résulte une meilleure information des administrations concernées.

S'agissant des granulats, les destinataires de ces études sont principalement les commissions départementales de la nature, du paysage et des sites – c'est-à-dire des administrations, des élus, des producteurs et des utilisateurs.

En conclusion, je souhaiterais m'associer aux interventions de mes collègues représentants d'autres fédérations sur la qualité du dialogue qui s'est instauré avec Monsieur Robin et ses services.

### **Jean-Pierre LE GLEAU, Insee**

Je souhaiterais préciser le cadre juridique de ce type d'enquêtes. Ces enquêtes ne sont pas présentées par un organisme public. Cependant, le décret qui organise le fonctionnement du Cnis inclut dans les services producteurs les organismes privés assurant, par accord avec les services publics, la collecte ou l'exploitation de données économiques ou sociales.

En l'occurrence, l'UNICEM est un organisme privé qui assure, par accord avec le Sessi, la collecte ou l'exploitation de données économiques et sociales. Il ne s'agit donc pas d'une « délégation » accordée par le Sessi. Le cadre juridique n'est donc plus celui de l'article 4 de la loi de 1951.

Dans l'article 4 de la loi de 1951, il était stipulé que les entreprises ne souhaitant pas communiquer leurs informations individuelles à un organisme professionnel agissant par délégation pouvaient répondre directement au service public commanditaire, en l'occurrence le Sessi. C'est ce que l'on appelle « les optants ». Les enquêtes annuelles de branche de l'UNICEM ne se trouvant plus dans ce cadre, il est probable qu'elles ne revêtent plus un caractère obligatoire. Il serait logique que les entreprises, ne pouvant plus s'adresser directement au Sessi, conservent la possibilité de ne pas répondre.

Quoi qu'il en soit, l'organisme professionnel en charge de mener l'enquête devra se conformer au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, que tous les services producteurs s'efforcent de mettre en place. Il conviendra ainsi d'observer certaines règles de confidentialité, de diffusion des résultats, d'objectivité, d'impartialité, de qualité, etc.

### **Thibaud de VERICOURT**

Comment les questionnaires seront-ils matériellement distingués de ceux proposés par des organismes quelconques ?

### **Jean-Pierre LE GLEAU**

Dès lors qu'un avis d'opportunité aura été accordé par le Cnis et que l'enquête aura été visée par le Comité du label, celle-ci appartiendra formellement au programme de la statistique publique. Elle figurera donc dans l'arrêté publié à la fin de l'année 2008, reprenant la liste des enquêtes d'intérêt général et de qualité statistique. Cette liste distingue néanmoins les enquêtes obligatoires, des enquêtes non obligatoires. Le caractère non obligatoire de telle ou telle enquête devra être mentionné sur le questionnaire.

### **Yves ROBIN**

La présentation des enquêtes sera quelque peu différente. Néanmoins, compte tenu de l'accord entre l'Administration et l'organisme professionnel, le Sessi continuera d'apparaître comme un soutien à l'enquête.

### **Jean-Pierre LE GLEAU**

Il sera indispensable de mentionner le caractère non obligatoire de ces enquêtes.

*L'avis d'opportunité accordé aux enquêtes annuelles de branche de l'UNICEM ne soulève aucune objection.*

### **3. Les enquêtes trimestrielles de branches « roulements » et « engrenages, organes de transmission » de l'ARTEMA**

#### **Thibaud de VERICOURT, ARTEMA**

L'association syndicale ARTEMA traite des roulements, des transmissions (hydrauliques, pneumatiques et mécaniques), de l'étanchéité et de la mécatronique associée. Nous comptons donc 6 groupes d'entreprises dont les activités sont techniquement différentes mais avec les mêmes clients. Ces entreprises ont donc décidé de se rapprocher.

L'association regroupe aujourd'hui près de 120 entreprises dont le poids est estimé à 25 milliards d'euros. La moitié des entreprises adhérentes appartiennent au secteur des roulements – secteur particulièrement ramassé. Or les roulements sont fortement sujets à la contrefaçon. D'où la nécessité de mener des enquêtes trimestrielles détaillées par types de produits. C'est pourquoi, nous demandons la poursuite de l'enquête que nous réalisons depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les transmissions mécaniques, il existe actuellement des enquêtes mensuelles produites à partir d'une représentativité donnée. Or les transmissions relèvent de plusieurs secteurs non homogènes. Pour avoir des chiffres homogènes concernant la production française, nous sommes donc contraints de mener des enquêtes trimestrielles. Nous demandons donc la reconduction de l'enquête actuelle, dans sa nouvelle formulation juridique.

En revanche, nous avons décidé d'abandonner les enquêtes trimestrielles concernant les transmissions pneumatiques et hydrauliques. Nous sommes donc dans l'esprit de la réforme.

Cela étant, nous nous interrogeons sur les enquêtes concernant l'étanchéité. De fait, nous rencontrons des difficultés pour définir ce secteur. Nous vous solliciterons probablement de nouveau sur ce sujet.

*L'avis d'opportunité accordé aux enquêtes trimestrielles de branches « roulements » et « engrenages, organes de transmission » de l'ARTEMA ne soulève aucune objection.*

#### **Yves ROBIN**

Sans être partisan pour le maintien de ces deux enquêtes, je mesure l'intérêt du travail réalisé par l'ARTEMA. J'estime toutefois que d'autres solutions auraient pu être envisagées, en particulier pour ce qui est des roulements. Il nous faudra réexaminer la question.

D'une façon générale, nous devrions pouvoir trouver un compromis entre les enquêtes trimestrielles qui permettent un suivi plus conjoncturel et l'enquête annuel qui autorise un niveau de détail plus fin.

En accord avec le Sessi, l'enquête de l'ARTEMA sera néanmoins poursuivie, dans le cadre juridique décrit par Jean-Pierre Le Gléau.

#### **Jean-Marc BEGUIN**

Peut-on considérer que le procès-verbal de la présente réunion manifeste cet accord avec le Sessi ?

#### **Yves ROBIN**

Nous formaliserons cet accord par écrit.

### **4. L'enquête trimestrielle de branche « matériels de pesage » du COFIP**

#### **Michel TURPAIN, COFIP**

Le Comité Français des Industriels du Pesage (COFIP) – dont je suis le secrétaire général – regroupe environ 80 entreprises, soit 90 % du chiffre d'affaires du secteur. Je suis également le secrétaire général du Comité Européen des Constructeurs d'Instruments de Pesage (CECIP), qui regroupe les fédérations de 15 pays. J'exerce cette activité depuis 1993, après avoir été ingénieur dans diverses

entreprises du secteur. J'ai donc participé à la production de l'enquête de branche du Sessi durant ces 25 dernières années, en tant que répondant industriel puis en tant que gestionnaire de branche.

L'enquête mensuelle me semble trop succincte. Cependant, l'accroître augmenterait d'autant la charge des entreprises, ce que nous ne souhaitons pas. De son côté, l'enquête annuelle apporte des résultats trop tardifs. Nos entreprises ayant besoin de conserver une certaine réactivité, nous demandons le maintien de notre enquête trimestrielle.

Cette enquête répond aux besoins de nos entreprises, avec un niveau de détail qui permet aux différents secteurs d'activité concernés de s'y retrouver. De fait, quantité d'entreprises du pesage sont spécialisées (pesage domestique, pesage commercial, pesage industriel, pesage médical, etc.). Pour ces entreprises, la production de données globales n'apporte rien. Une enquête fine, détaillée par secteur, est donc nécessaire.

Par ailleurs, notre organisme associe les résultats de production nationaux aux statistiques douanières (importations et exportations), ce qui permet la fourniture trimestrielle de statistiques de marché pour chaque secteur d'activité. Ces statistiques sont très attendues. De surcroît, le cumul des quatre enquêtes trimestrielles nous permet de dresser un bilan annuel dès le mois de mars. Du reste, nous ne dénombrons aucun optant parmi nos entreprises.

Dans le cadre du CECIP, un tableau comparatif est par ailleurs établi chaque année sur la base des statistiques de production par grandes familles de produits, fournies par les 15 fédérations. Ce tableau est présenté chaque année lors de l'assemblée générale du mois de mai. L'abandon de l'enquête trimestrielle ne nous permettrait plus de fournir ces éléments pour la France.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous demandons le maintien de cette enquête trimestrielle. Du reste, le suivi de l'évolution des marchés par familles de produits demeure un outil de conduite pour les entreprises, qui peuvent ainsi réagir tous les trois mois et se situer par rapport à l'évolution générale du marché.

#### **Yves ROBIN**

Je formulerai les mêmes observations que les enquêtes de l'ARTEMA, avec toutefois une observation supplémentaire ayant trait au champ de l'enquête. Contrairement aux deux enquêtes de l'ARTEMA, l'enquête du COFIP ne porte pas exactement sur des sous-classes de la nomenclature française. Il nous faudra réexaminer cette question, éventuellement au cours du processus de labellisation. En réalité, nous tenons à conserver une certaine lisibilité des résultats. De fait, l'accord donné par l'administration porte sur la réalisation autant que sur la diffusion. Les catégories devront donc demeurer identifiables et définies par rapport à la nomenclature.

Par ailleurs, nous attacherons une certaine importance, lorsque le dispositif sera stabilisé, à ce que les enquêtes trimestrielles donnent des résultats cohérents avec ceux des enquêtes annuelles. Si des divergences fortes sont constatées, il nous faudra les expliquer.

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête trimestrielle de branche « matériels de pesage » du COFIP ne soulève aucune objection.*

### **5. L'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens de la DGDDI**

#### **Claire LEFEBVRE**

La DGDDI souhaite mener, début 2009, une enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens. Nous avons déjà mené cette enquête en 2000 et en 2005. Il s'agira à l'avenir d'en augmenter la fréquence, compte tenu du fait que notre information est moins riche qu'auparavant.

Au moment de recueillir des statistiques sur le commerce extérieur, il s'agit d'obtenir une valeur statistique à la frontière française. Les exportations sont alors mesurées « franco à bord » (FAB) – la part de services destinée à amener les biens jusqu'à la frontière étant relativement faible. A l'inverse, les importations incluent la valeur des services de transport et d'assurance ayant été nécessaires à l'acheminement jusqu'à la frontière. Cette méthode est homologuée par tous les organismes internationaux concernés. Cependant, elle induit une dissymétrie dans la valeur des échanges au moment de comparer les données nationales avec celles des autres pays. Dans le cadre d'Intrastat, ces asymétries posent problème.

Cette méthode conduit également à inclure davantage de services dans la valeur des importations, c'est-à-dire à surestimer la valeur de marchandises importées, ce qui creuse artificiellement le déficit commercial français.

Pour toutes ces raisons, il nous est nécessaire d'estimer un coût global des services de transport et d'assurance inclus dans la facturation des marchandises importées. Il s'agit de calculer un taux de correction global. Ce taux n'est certes pas uniforme mais nous n'envisageons pas de le calculer selon les destinations ou selon les produits.

Par ailleurs, cette enquête – qui demeure la seule menée par la DGDDI – sert de support pour interroger les entreprises sur la monnaie de facturation des échanges. Eurostat nous oblige à fournir des informations dans ce domaine. Or les données administratives ne nous permettent pas de le faire.

Les données de l'enquête nous servent à calculer une balance commerciale globale FAB-FAB. En outre, elles sont utilisées par la Banque de France pour distinguer les échanges de biens des échanges de services. L'Insee les utilise également pour les comptes nationaux.

L'enquête sera relativement légère et s'appuiera sur un questionnaire prérempli d'une page. Les unités enquêtées seront les entreprises ayant échangé en 2008. L'enquête portera ainsi sur un échantillon d'environ 10 000 transactions – la base de sondage se trouvant être les transactions. Une partie de l'enquête sera effectuée par voie postale. Néanmoins, nous tâcherons de privilégier la collecte par internet, d'autant qu'environ 90 % de nos transactions sont dorénavant dématérialisées.

Le plan de sondage distinguera les importations des exportations et sera stratifié par zones géographiques. Dans la mesure du possible, nous utiliserons également l'information disponible sur le mode de transport utilisé. De fait, nous ne disposons plus de cette information en intracommunautaire.

Un comité de pilotage associera la DGDDI, la Banque de France, l'Insee, le ministère des transports et les grandes organisations professionnelles (MEDEF, CGPME). Le comité de pilotage demeure toutefois ouvert à d'autres organismes professionnels.

L'enquête sera lancée au début de l'année 2009, pour une exploitation au printemps 2009. Le nouveau taux de correction sera produit à l'été 2009, pour une utilisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Lors de la précédente enquête, nous avons eu à relever le taux CAF-FAB, de 2 % à 3 %. L'évolution récente du prix du pétrole devrait nous conduire à relever de nouveau ce taux à l'issue de l'enquête, à moins qu'une externalisation très importante des services d'assurance et de transport n'ait été opérée par les entreprises.

#### **Alain GELY**

Serait-il possible de produire une distinction entre les coûts de transport et les coûts d'assurance, du moins pour quelques grandes catégories de produits ?

Par ailleurs, je souhaiterais appuyer la démarche visant à accélérer le rythme de l'enquête.

#### **Claire LEFEBVRE**

Le rythme sera accéléré, dans la mesure où les évolutions sont plus rapides qu'auparavant. De surcroît, nous disposerons de moins d'informations dans nos bases de données du fait de la simplification d'Intrastat.

Nous interrogerons, par ailleurs, les entreprises sur leurs coûts de transport et leurs coûts d'assurance. Cependant, nous obtenons plus généralement des réponses globales, avec une fiabilité relativement faible de la distinction entre transport et assurance. De fait, il s'agit d'une enquête légère, destinée avant tout à produire un taux de correction global. Nous ne tenterons pas d'en faire plus.

**Alain GELY**

Ne serait-il pas envisageable de produire un détail pour quelques grandes catégories de produits ?

**Claire LEFEBVRE**

Nous n'avons pas reçu de demande en ce sens. Si tel était le cas, il nous faudrait augmenter la taille de notre échantillon. Si cela s'avérait nécessaire, nous pourrions toutefois l'envisager.

**Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee**

L'unité d'interrogation est-elle la transaction élémentaire telle qu'elle a été enregistrée ?

**Claire LEFEBVRE**

Tout à fait. Je préciserai cependant que la transaction élémentaire ne revêt pas le même sens dans le commerce intracommunautaire que dans le commerce extracommunautaire. Dans ce dernier la transaction est réellement élémentaire ; dans le commerce intracommunautaire, la logique est mensuelle. De ce fait, notre base de données n'est pas homogène.

**Yves ROBIN**

S'agissant de la connaissance des transports internationaux, il semble que le dispositif d'observation par mode de transport soit arrivé à maturité. Des statistiques devraient donc être disponibles par origine, par destination et par nature de marchandise. De telles informations sont publiées par le ministère des transports. Dans quelle mesure les statistiques de la DGDDI pourraient-elles permettre de fournir des éléments complémentaires ou constituer une approche pour mesurer les coûts correspondants ?

Par ailleurs, le ministère de transports a mené, en 2004, une enquête sur les expéditions de marchandises, auprès des chargeurs et des opérateurs. Des comparaisons ont-elles été faites entre les résultats de cette enquête et ceux de l'enquête de la DGDDI de 2005 ?

**Claire LEFEBVRE**

Le ministère des transports a été étroitement associé à l'enquête de 2005. Leurs informations avaient alors été attentivement étudiées. Cela étant, nos objectifs demeurent moins détaillés. Nous ne cherchons qu'à calculer un taux de correction global. Les résultats de 2005 étaient toutefois cohérents avec ceux du ministère. Du reste, le ministère des transports fera partie du comité de pilotage de la future enquête.

Par ailleurs, il me semble que le ministère des transports utilise largement l'information que nous lui transmettons, notamment s'agissant du dédouanement. La dégradation de la qualité des données douanières ne les réjouit donc pas. De fait, la réconciliation entre les données propres du ministère et les données de la DGDDI est de plus en plus difficile.

**Patrice GREGOIRE**

S'agissant des importations, la question portera-t-elle sur le pays d'origine ou de provenance ?

**Claire LEFEBVRE**

En France, nous travaillons sur le pays d'origine, pour autant qu'il soit connu. Dans ce domaine, l'imprécision est de plus en plus grande.

**Patrice GREGOIRE**

Envisagez-vous de questionner les différents modes de transport sur l'ensemble du parcours ?

**Claire LEFEBVRE**

Nous entendons stratifier notre enquête par modes de transport. Dans ce domaine, nous disposons toutefois d'une information plus sommaire concernant le commerce intracommunautaire. Du reste, les modes de transport sont probablement plus homogènes à l'intérieur de l'Union.

*L'avis d'opportunité accordé à l'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens de la DGDDI ne soulève aucune objection.*

**6. Les Enquêtes de branche dans les IAA faisant l'objet d'un sixième rapport annuel « Charte de qualité »****Daniel DESAULTY**

Le dispositif des enquêtes de branche dans les IAA concerne 153 enquêtes, 36 enquêtes directes réalisées par le SCEES et 117 déléguées (115 à des OPA et 2 dans des offices). Les délais d'exécutions de ces enquêtes sont tenus, aussi bien pour les enquêtes mensuelles qui participent à l'élaboration de l'IPI<sup>5</sup>, que pour les enquêtes annuelles répondant au règlement Prodcum.

Plus de 17 500 entreprises ou établissements participent à ces enquêtes. Celles-ci couvrent l'ensemble des sous-classes des IAA, ainsi que quelques sous-classes des statistiques végétales et forestières.

Les enquêtes Prodcum sont majoritairement réalisées par courrier ; 11 OPA les collectent également par internet. En revanche, les enquêtes IPI et plus particulièrement les enquêtes IPI directes sont toutes proposées à la collecte par internet. Le taux de réponse atteint aujourd'hui 55 à 60 %.

Les questionnaires sont revus régulièrement par le Scees, en collaboration avec les différents partenaires, avant d'être soumis à l'Insee.

Les données des enquêtes mensuelles servent à l'élaboration de l'IPI et sont donc diffusées par ce biais. Lors de l'envoi du questionnaire aux entreprises, nous rediffusons par ailleurs les données des séries élémentaires.

Les données Prodcum, quant à elles, sont envoyées à Eurostat et mises à disposition sur notre site, en accès gratuit. Une publication annuelle reprend également les données Prodcum des cinq dernières années.

*L'avis d'opportunité accordé au renouvellement du dispositif des enquêtes de branche dans les IAA faisant l'objet d'un rapport annuel « Charte de qualité » ne soulève aucune objection.*

**Conclusion****Thierry NOBLOT**

Il me reste à vous remercier tous de votre attention. Je tiens également à remercier les rapporteurs et le secrétariat de cette formation pour le travail accompli. Il me faut également remercier le Sessi et les organismes professionnels. La collaboration entre eux, évoquée en conclusion, me semble très importante.

*La séance est levée à 12h40.*

---

<sup>5</sup> Indice de la production industrielle.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

---

### Documents préparatoires

1. Avant-projets de programmes statistiques 2009
2. Avant-projets de programmes statistiques moyen terme 2009-2013
3. Suivi des avis 2008
4. Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité
  - Enquête annuelle de production (EAP) (Sessi)
  - Enquêtes annuelles de branches (UNICEM)
  - Enquête trimestrielle de branche : engrenages, organes de transmission (ARTEMA)
  - Enquête trimestrielle de branche : roulements (ARTEMA)
  - Enquête trimestrielle de branche : matériels de pesage (COFIP)
  - Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens (DGDDI)
  - Enquêtes de branche dans les IAA réalisés selon la « Charte de qualité » (Scees)
5. Perspectives d'évolution des enquêtes de branches déléguées aux OPA dans le cadre du programme Fusain
6. Sixième rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche dans les industries agricoles et alimentaires

### Présentations

1. Le bilan du programme moyen terme 2004-2008.

*Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis, <http://www.cnis.fr>, rubrique Agenda formation Industrie, IAA, énergie du 9 avril 2008.*

---

AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

- Enquête annuelle de production (EAP) (Sessi).....30
- Enquêtes annuelles de branches (UNICEM).....31
- Enquête trimestrielle de branche : engrenages, organes de transmission (ARTEMA).....32
- Enquête trimestrielle de branche : roulements (ARTEMA).....33
- Enquête trimestrielle de branche : matériels de pesage (COFIP).....34
- Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens (DGDDI).....35
- Enquêtes de branche dans les IAA réalisées selon la « Charte de qualité » (Scees).....36

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 188/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête annuelle de production (EAP)

Programme : 2008.

Émetteur : Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)

L'enquête annuelle de production (EAP) a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Cette enquête nouvelle s'inscrit dans le dispositif d'ensemble de fusion des statistiques annuelles sur l'industrie (Fusain), qui est le volet « industrie » du projet Resane. Elle se substitue à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), à l'enquête sur les petites entreprises industrielles (EPEI) et à la plupart des enquêtes annuelles de branche (EAB).

L'enquête annuelle de production a deux objectifs majeurs :

- repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, et en déduire leur activité principale (APE),
- fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcum, mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.

La première réalisation de l'enquête aura lieu en 2009 et concernera des données relatives à l'année 2008. Le champ géographique sera la France entière. Cependant, pour les premières années, l'enquête sera limitée à la France métropolitaine, les DOM faisant alors l'objet d'une enquête à part pour ce qui concerne la ventilation de l'activité en branches.

La diffusion des statistiques structurelles sera sensiblement identique à celle de l'EAE Industrie : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence, et des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature).

La diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodcum, c'est-à-dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le principal vecteur de diffusion sera le site internet du Sessi.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 190/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquêtes annuelles de branche (UNICEM)

Programme : 2008.

Émetteur : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).

Les enquêtes annuelles de branche pour les activités suivantes :

- pierres de construction,
- matériaux de carrière pour l'industrie,
- matériaux concassés de roche et de laitiers - granulats de recyclage,
- sables et graviers d'alluvions,
- plâtres et produits en plâtre,
- béton prêt à l'emploi,
- produits en béton,
- matériaux de construction divers.

ont été examinées par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Ces enquêtes correspondent à la poursuite des enquêtes annuelles de branche (EAB), dans un cas où la nouvelle enquête annuelle de production (EAP) ne peut pas se substituer au dispositif existant, essentiellement du fait de la dimension locale de l'information nécessaire.

L'objectif est de suivre des productions essentiellement en quantité, et au niveau des établissements, pour permettre de disposer de données départementales, données qui sont nécessaires pour l'application à ce niveau géographique de différentes réglementations régissant ces activités. Elles servent notamment à la mise à jour et à la révision des schémas de carrières, des SDAGE, des SAGE et permettent de mettre à disposition des informations dans le cadre de l'élaboration de documents de planification (SCOT).

Les enquêtes sont réalisées France entière au niveau de l'établissement et de la branche d'activité. La collecte est effectuée en début d'année pour l'année de constat N-1 ; les résultats sont disponibles à l'été.

Les résultats sont diffusés chaque année par l'UNICEM aux entreprises du secteur sous la forme d'une revue et de diverses brochures et également auprès des administrations. Ils sont également disponibles sur le site de l'UNICEM.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 184/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête trimestrielle de branche : engrenages, organes de transmission

Programme : 2008.

Émetteur : Association des Roulements, des Transmissions, de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée (ARTEMA).

L'enquête trimestrielle de branche « Engrenages, organes de transmission » a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Cette enquête vise à poursuivre l'enquête trimestrielle menée, depuis de nombreuses années, en partenariat avec le Sessi (Charte de qualité).

L'objectif est de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées à un niveau PRODFRA. Les principaux thèmes abordés concernent les facturations à un niveau PRODFRA, les commandes et emplois dans la branche.

Les enquêtes sont réalisées France entière auprès des entreprises du secteur Engrenages et Organes de transmission de 10 salariés et plus.

Les résultats sont diffusés par ARTEMA vers les entreprises de la profession et par son Comité Européen EUROTRANS.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 185/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête trimestrielle de branche : roulements

Programme : 2008.

Émetteur : Association des Roulements, des Transmissions, de l'Étanchéité et de la Mécatronique Associée (ARTEMA).

L'enquête trimestrielle de branche « Roulements » a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Cette enquête vise à poursuivre l'enquête trimestrielle menée, depuis de nombreuses années, en partenariat avec le Sessi (Charte de qualité).

L'objectif est de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées à un niveau PRODFRA. Les principaux thèmes abordés concernent les facturations à un niveau PRODFRA, les commandes et emplois dans la branche.

Les enquêtes sont réalisées France entière auprès des entreprises du secteur Roulements de 20 salariés et plus.

Les résultats sont diffusés par ARTEMA vers les entreprises de la profession et par son Comité Européen FEBMA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 187/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête trimestrielle de branche : matériels de pesage

Programme : 2008

Émetteur : Comité Français des Industriels du Pesage (COFIP).

L'enquête trimestrielle de branche « Matériels de pesage » a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Cette enquête vise à poursuivre l'enquête trimestrielle menée, depuis de nombreuses années, en partenariat avec le Sessi (Charte de qualité).

L'objectif est de continuer à disposer trimestriellement de données détaillées à un niveau PRODFRA. Les principaux thèmes abordés concernent les facturations à un niveau PRODFRA, les commandes et emplois dans la branche.

Les enquêtes sont réalisées France entière auprès des entreprises du secteur des Matériels de Pesage de 10 salariés et plus.

Les résultats sont diffusés par le COFIP vers les entreprises de la profession et par son Comité Européen CECIP.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 186/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens

Programme : 2008

Émetteur : Direction nationale des statistiques du commerce extérieur - Département des statistiques et des études économiques

L'enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Cette enquête, déjà réalisée en 2000 et 2005, répond principalement aux besoins de la direction de la balance des paiements de la Banque de France et au département des comptes nationaux de l'Insee.

Elle a pour objectif de mesurer le coût des services de transport et d'assurance inclus dans la facturation globale des marchandises échangées avec les pays étrangers. Dans les statistiques douanières, la valeur des exportations est mesurée à la sortie du territoire économique (valorisation FAB - franco à bord) et celle des importations est mesurée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF - coût assurance fret inclus).

Cette dissymétrie a pour effet de surestimer la valeur des marchandises importées et, en conséquence, de sous-estimer la balance commerciale de la France. L'application aux importations d'un taux de correction CAF FAB, issu des résultats de l'enquête, permet d'effacer ce biais et de fournir une balance commerciale FAB FAB des échanges.

Les entreprises sont interrogées sur les coûts de transport et les coûts d'assurance associés à une ou plusieurs opérations de commerce international. Une ventilation de ces coûts est demandée sur le territoire national, le territoire du pays partenaire et, le cas échéant, sur le trajet entre les frontières économiques des deux pays. La monnaie de facturation de la marchandise est également demandée.

Les unités enquêtées sont les entreprises résidentes de la métropole ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises au cours de l'année 2008, quel que soit leur secteur d'activité.

Un questionnaire, pré rempli avec les principales informations sur la transaction déclarée, est adressé à chaque entreprise. Une première vague de questionnaires devrait être adressée aux entreprises début mars 2009 et une seconde début avril.

Les résultats de l'enquête devraient être exploités à partir de mai 2009 pour la première vague de questionnaires et de juin 2009 pour la seconde vague. La publication des résultats devraient intervenir au cours de l'été 2009, sous forme d'un document de travail présentant les résultats chiffrés sur les taux CAF FAB et les monnaies de facturation, ainsi que la méthodologie de l'enquête.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 21 juillet 2008 - n° 189/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquêtes de branche dans les industries agroalimentaires dans le cadre de la charte de qualité

Programme : 2008

Émetteur : Service central des enquêtes et études statistiques (Scees).

Les enquêtes de branche dans les industries agroalimentaires ont été examinées par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 9 avril 2008.

Les enquêtes sont soit réalisées directement par le Scees, soit déléguées auprès d'organisations professionnelles agréées par arrêté, ou auprès d'offices nationaux interprofessionnels sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Les objectifs généraux de ces enquêtes sont :

- de répondre aux règlements européens (règlement du conseil Prodcom 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par directive 2003/107/CEE, règlement du Conseil 1165/98 sur les statistiques conjoncturelles),
- de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle,
- de fournir des informations supplémentaires aux organismes chargés des enquêtes déléguées.

Environ 17 500 entreprises ou établissements participent aux 153 enquêtes sur le champ des IAA, dont 36 directes et 117 déléguées.

Toutes ces enquêtes sont soumises à la charte de qualité des enquêtes de branche pour laquelle un rapport annuel est produit chaque année par le Scees depuis 2003.

Les données servant à l'IPI sont transmises à l'Insee tous les mois suivant un calendrier établi par la division ICA de l'Insee. Pour les enquêtes directes, les séries IAA sont restituées aux entreprises avec le questionnaire du mois suivant ou sur le site de saisie pour les entreprises ayant opté pour la saisie internet. Elles sont également transmises aux organisations professionnelles compétentes.

Les données Prodcom des organisations professionnelles sont introduites dans le système informatique du Scees une première fois par produits pour l'élaboration des résultats qui sont transmis à Eurostat fin juin pour les données provisoires et fin août pour les données définitives. Une publication annuelle reprend les données sur cinq années. Les données sont également en accès gratuit sur le site Agreste du ministère de l'agriculture.

Les données individuelles Prodcom des organisations professionnelles sont désormais demandées tous les ans et introduites dans le système d'information du Scees pour réaliser les rapprochements avec l'Enquête annuelle d'entreprise, puis avec Esane à partir de 2009.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.